COLLÈGE JEAN-BAPTISTE VERMAY



1 avenue du Général de Gaulle 77220 TOURNAN EN BRIE

© 01.64.07.07.40 - 🗏 01.64.06.47.63 © : ce.0770051m@ac-creteil.fr À Tournan en Brie, le 11 mars 2019

Mme la Principale,

à

Mesdames, Messieurs, les Parents d'élèves des futurs 6ème

Madame, Monsieur,

L'année scolaire avançant, il convient de préparer l'entrée en 6ème de votre enfant.

Nous vous invitons à une réunion d'information, pour vous présenter les enjeux de la 6ème et notre établissement <u>le jeudi 11 avril 2019 à 18h00.</u>

Par ailleurs, vous trouverez au dos de la présente, une note d'information concernant le choix de la Langue Vivante étrangère en 6ème, et en pièce jointe un document à remettre lors de cette réunion (ou, si vous ne pouvez pas y assister il est à rendre au professeur de votre enfant avant le 8 avril).

Dans l'éventualité où, pour des raisons multiples, votre enfant n'intégrerait pas notre collège, vous voudrez bien rendre le document avec la mention « autre établissement sollicité » cochée.

Dans l'attente de vous recevoir, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération.

Valérie THORAVAL



Le choix de la Langue Vivante étrangère au COLLÈGE JEAN-BAPTISTE VERMAY

Trois possibilités s'offrent à votre enfant en matière de choix pour la langue vivante étrangère à l'entrée en 6^{ème} :

- Anglais LV1, puis en 5ème choix Langue Vivante 2 (LV2) Allemand ou Espagnol.
- Allemand LV1, puis en 5ème choix Langue Vivante 2 (LV2) Anglais obligatoire.
- Bilangue : Allemand (4h) Anglais (2h) de continuité.

Quelques éléments d'information pour guider votre choix.

1. L'allemand est préconisé pour les élèves dyslexiques pour deux raisons principales :

L'allemand s'écrit comme il se prononce à la différence de l'anglais.

Il existe un moins grand nombre de phonèmes (sons différents) en allemand.

Il convient donc de demander l'avis de l'orthophoniste de votre enfant pour opérer votre choix.

2. Qu'est-ce que l'option bilangue?

Il s'agit d'étudier <u>deux langues étrangères</u> en parallèle (allemand-anglais), <u>dès la sixième</u>, alors qu'il faut en général attendre la classe de cinquième pour débuter une seconde langue.

Ce qu'il faut savoir :

Dans notre établissement le choix de cette modalité représentera donc 2 heures d'enseignement supplémentaire à l'emploi du temps hebdomadaire de votre enfant en 6^{ème} par rapport aux autres élèves.

Ainsi sur la scolarité collège il va bénéficier :

- en 6ème de 4h d'allemand et de 2h d'anglais de continuité.
- en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} de 3h d'allemand et de 2,5h d'anglais.

L'objectif étant d'avoir dans les deux langues atteint le niveau de langue étrangère LV1.

→ CONDITIONS pour demander le bilangue :

- ✓ Avoir validé à l'école élémentaire le niveau A1 en anglais.
- ✓ Motivation exigée: inutile d'envisager une classe bilangue si votre enfant est réticent. Discutez-en toujours avec lui, avant de prendre une décision. Tout enseignement supplémentaire demande en effet un investissement personnel. Mais si votre enfant est prêt à relever le défi, cela ne devrait pas trop lui peser.
- ✓ Prenez aussi conseil auprès de son professeur des écoles <u>quant à sa capacité</u> <u>de travail</u>.

COLLÈGE JEAN-BAPTISTE VERMAY

1 avenue du Général de Gaulle 77220 TOURNAN EN BRIE

② : 01.64.07.07.40 - □ : 01.64.06.47.63 - ○ : ce.0770051m@ac-creteil.fr

Document à remettre au collège lors de la réunion suivante :

RÉUNION D'INFORMATION PARENTS SUR LES ENJEUX DE LA 6^{ème}

- RENTRÉE SEPTEMBRE 2019 -

Jeudi 11 avril 2019 à 18h00, au collège.

(En cas d'absence, veuillez déposer le document auprès du professeur de votre enfant.)

♦ Pour la rentrée en 6^{ème} en septembre 2019

Madame et/ou Monsieur (NOM/prénom)
le(s) responsable(s) légal (aux) de l'élève :
NOMPrénom
date de naissance :
en CM2 à (nom et commune de l'école)
sollicite(nt): (cocher une case)
□ sa pré-inscription en classe bilangue (Allemand 4h/Anglais 2h) à son
entrée en classe de 6 ^{ème}
□ sa pré-inscription en Allemand LV1 à son entrée en classe de 6ème
\square sa pré-inscription en Anglais LV1 à son entrée en classe de $6^{\rm ème}$
□ un autre établissement.
Fait à, le
Signature(s) Responsable(s) légal(aux):